

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : Formation recyclage SSCT des Membres du CSE en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

Cette formation sera adaptée en fonction de la taille de l'entreprise, des caractéristiques de la branche professionnelle et des accords d'entreprise.

NIVEAU : Membres élus ayant exercés un ou plusieurs mandats de CSE

TYPE D'ACTION : Action de formation.

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : 3 jours - 21 heures

LIEU : Dans vos locaux

PUBLIC : Cette formation s'adresse principalement aux membres élus depuis plusieurs mandats ou les membres déjà formés. Pour les nouveaux membres, nous recommandons la formation initiale SSCT pour membres du CSE.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : de 4 à 10 personnes.

PRE-REQUIS : Nous transmettre les éléments nécessaires concernant la société : branche professionnelle, convention collective, accord d'entreprise.

INTERVENANT : Formateur en législation sociale et sécurité santé au travail.

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION :

L'objectif général est de permettre aux membres du CSE d'actualiser et d'approfondir leurs connaissances dans le cadre des missions dévolues en matière de santé sécurité et conditions de travail, en assumant pleinement leurs rôles dans le cadre du CSE, en étant force de proposition auprès de l'entreprise et des salariés.

CONTENU DE LA FORMATION :

Les formations de recyclage des membres du CSE sont basées sur les programmes de formation initiale agréée par la DREETS. Cependant, la formation Recyclage permet de faire un retour exhaustif sur les actions réalisées par le CSE durant le mandat précédent.

Le programme sera plus spécialisé et adapté aux demandes particulières des stagiaires. Il faudra également tenir compte des changements technologiques et d'organisation affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité.

LES PRINCIPAUX THEMES PROPOSES :

Le fonctionnement de l'instance

- Missions SSCT du CSE et Rôle du CSE
- Moyens et modalités d'intervention du CSE
- Règles de fonctionnement entre présidence et élus
- Fonctionnement d'une commission

La prévention des risques

- Prévention des risques psychosociaux dans l'établissement
- Parallèle avec les Troubles Musculo Squelettiques (TMS)
- Pénibilité : obligation réglementaire et démarche de prévention

L'analyse des documents et des données concernant la santé sécurité et les conditions de travail

- La sinistralité : AT (arrêts de travail) / MP (Maladies professionnelles)
- DUERP (Document unique) – réglementation
L'organisation des inspections (ou visites) du CSE
- Identification et sélection des risques : Etude sur une situation réelle de travail dangereuse
- Utilisation des documents SSCT (Santé Sécurité Conditions de Travail)

Enquête AT (Accident du travail) :

- Etude AT entreprise - Méthode enquête AT
- Proposition d'actions d'amélioration - Argumenter les propositions

LES METHODES PEDAGOGIQUES :

Valoriser les connaissances existantes de chaque participant. Construire sur la dynamique créée par le groupe. En développant le lien social avec des exercices interactifs et des débriefings, les participants optimisent les temps d'échanges et de partages d'expériences. On apprend autant des expériences et des questions des autres participants que du formateur. Il est donc important de privilégier l'interactivité et les échanges.

Les ateliers en sous-groupe, les débats qui sont organisés sur un thème du programme illustrent l'impact de ce choix pédagogique. L'aller-retour « théorie et pratique » est la modalité choisie.

Créer les bons outils pour chaque participant, avec des plans d'actions, des grilles d'analyse, des documentations spécifiques à leur activité, qui permettent d'individualiser la formation et préparer le retour en entreprise.

Accompagner l'apprenant après sa formation par mail ou par téléphone. Tous nos stagiaires sont invités à prendre contact avec nous si besoin. (Questions diverses, cas concrets, textes juridiques...). Une synthèse est effectuée à chaque fin de journée, une synthèse générale est effectuée au bout des cinq jours à l'aide d'un quizz.

LA SANCTION DU STAGE :

Délivrance d'une attestation de stage et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives au travers de questionnaires et de mises en pratique sont réalisées.

Évaluation pédagogique finale : à l'issue de la formation, chaque stagiaire est soumis à un test final permettant de vérifier les compétences, connaissances et savoir-faire acquis durant le stage.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle. L'analyse de ces retours nous permet d'améliorer sans cesse nos formations et de les adapter au plus proche du besoin de nos clients.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Tous nos intervenants ont leur matériel pédagogique (ordinateur, vidéo projecteur) lorsqu'ils se déplacent.

Sur site :

- ✓ Une salle de réunion adaptée à la réalisation D'études de cas.
- ✓ Un écran (pour visionner un diaporama)
- ✓ Un paper-board

Dans nos locaux :

- ✓ Nos locaux sont équipés de manière à assurer le bon déroulement de toute formation.
- ✓ Une machine à café ainsi que du thé sont gracieusement mis à la disposition de nos stagiaires.

